

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Marne
Commune de Brimont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2020

L'an Deux mil vingt et un, le 15 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice :	11	Procurations :	00
Membres présents :	11	Votants :	11
Absents :	00		

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 février 2021

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Clémentine FLORENSAN

DELIBERATION N° D02/2021
Demande de subvention – Poursuite de la sécurisation du CD26

Vu les travaux de sécurisation routière déjà réalisés sur le CD 26

Considérant que pour la sécurité publique, il convient de poursuivre les aménagements,

Considérant les études et devis réalisés en ce sens,

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de :

Confier au Maire les demandes de subventions les plus larges comprenant, entre autres :

- Dotation de soutien à l'investissement local auprès des services de l'état
- Fond de soutien aux investissements communaux auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- DETR
- Subvention du conseil général pour les investissements communaux
- Toute autre subvention possible

Autorise le Maire à signer les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

Fait à BRIMONT, le 15 février 2021

Le Maire,

André JACOB

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Marne
Commune de Brimont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2020**

L'an Deux mil vingt et un, le 15 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	11	<u>Procurations :</u>	00
<u>Membres présents :</u>	11	<u>Votants :</u>	11
<u>Absents :</u>	00		

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 février 2021

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Clémentine FLORENSAN

DELIBERATION N° D03/2021
Annulation de la réunion publique PLU – Crise sanitaire COVID-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n°02-04-2014 en date du 22 avril 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et définissant les modalités de la concertation,

Vu sa délibération n°05-01-2017 en date du 16 janvier 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,

Vu la délibération n°CC-2017-107 du Conseil Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de Brimont,

Vu la délibération n°CC-2020-77 du Conseil Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims en date du 10 juillet 2020 visant à déléguer une partie de attributions du conseil communautaire au Bureau et au Président,

Considérant que la tenue d'une réunion publique est prévue dans les modalités de concertation définies dans la délibération de prescription n°02-04-2014 en date du 22 avril 2014,

Considérant la crise sanitaire et les mesures barrières à mettre en place en cas de rassemblement autorisé,

Considérant le souhait de la municipalité de privilégier des entretiens individuels, avec les personnes qui le souhaiteront, à la réunion publique,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,
DECIDE,

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

ID : 051-215100827-20210215-D032021-DE

- de solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin de supprimer la réunion publique des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription n°02-04-2014 du 22 avril 2014, et de remplacer celle-ci par des entretiens individuels.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

Fait à BRIMONT, le 15 février 2021

Le Maire,

André JACOB

